

### LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE LANCE LES TRAVAUX DU PROJET DE LA MAISON DE L'AVENIR

Chef de file de l'action sociale, le Département des Hauts-de-Seine a organisé la première réunion publique d'information concernant la Maison de l'Avenir, en collaboration avec le pédopsychiatre Marcel Rufo, directeur scientifique du projet, et le groupe SOS Jeunesse, futur gestionnaire de l'établissement en présence d'Alice Le Moal, conseillère départementale déléguée à l'Aide Sociale à l'enfance.

La Maison de l'Avenir est un projet innovant porté par le Département dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance, qui ouvrira ses portes sur deux sites à Nanterre dont un nouveau bâtiment construit rue des Goulvents. Parfaitement intégrée dans son environnement, elle proposera une prise en charge innovante et pluridisciplinaire des adolescents de 12 à 18 ans confiés au Département des Hauts-de-Seine. Ce projet unique en France tend vers l'éducation et l'excellence pour permettre aux enfants placés de connaître des réussites équivalentes à celles des autres enfants.



Projet d'architecture

Le Département met en place **des projets innovants pour améliorer la prise en charge des jeunes** qui lui sont confiés. Situé à Nanterre, **cet établissement accueillera 29 jeunes adolescents internes faisant l'objet d'une mesure de placement et 40 jeunes adolescents** faisant l'objet d'une mesure d'Aide éducative à domicile en accueil de jour.

Tous ces jeunes bénéficieront d'un **service d'accompagnement socioéducatif** proposant un suivi pédagogique (soutien à la scolarité et accompagnement dans l'orientation) et **une offre variée et de qualité d'activités culturelles et sportives** sur site ou à l'extérieur, ainsi qu'un suivi thérapeutique sur site si nécessaire (consultations de psychologues et pédopsychiatres).

**L'ouverture de cet établissement est prévue en septembre 2026 et une maison de préfiguration, future annexe de l'établissement, ouvrira dès septembre 2024.**

### **La démarche environnementale au cœur du projet**

Le Département des Hauts-de-Seine attache une grande importance aux différents aspects écologiques et responsables du projet :

- **Matériaux biosourcés** : bardage bois, panneaux de façades à ossature bois et structure bois, brique de terre crue
- **Systèmes de ventilation innovants** : puits canadien
- **Gestion des eaux pluviales à la parcelle** : aucun rejet des eaux de pluie dans le réseau d'assainissement, noues végétalisées, revêtement perméable, récupération des eaux de toiture pour le potager, toiture végétalisée
- **Végétalisation de la parcelle** : 860 m<sup>2</sup> de pleine terre, 400 m<sup>2</sup> de toiture végétalisée
- **Intégration de la biodiversité** : hôtels et zones rocheuses pour oiseaux, insectes, reptiles

**Le chantier sera également mené en limitant les nuisances sonores par l'adaptation des horaires de travail pour les activités bruyantes.**

### **Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine**

« Notre feuille de route a un objectif clair : construire une offre de prise en charge la plus complète et la plus adaptée aux besoins des enfants et des jeunes suivis au titre de l'ASE, et tout mettre en œuvre pour que ces mineurs, éprouvés par un début de vie particulièrement difficile, retrouvent les mêmes chances de réussite que tous les autres enfants. »

**L'Aide sociale à l'enfance (ASE) est une compétence du Département des Hauts-de-Seine** dont l'objet est d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leurs familles, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces enfants ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social (Art. L221-1 du code de l'action sociale et des familles).

### **Contact presse**

#### **DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

Jean-Philippe Couture

07 64 61 77 95 / [jcouture@hauts-de-seine.fr](mailto:jcouture@hauts-de-seine.fr)



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

